

INFLUENZA AVIAIRE / Les levées de zone sont un signe encourageant mais la vigilance reste de mise compte-tenu du contexte national dans le Grand Ouest et le Périgord.

La situation dans le Gers

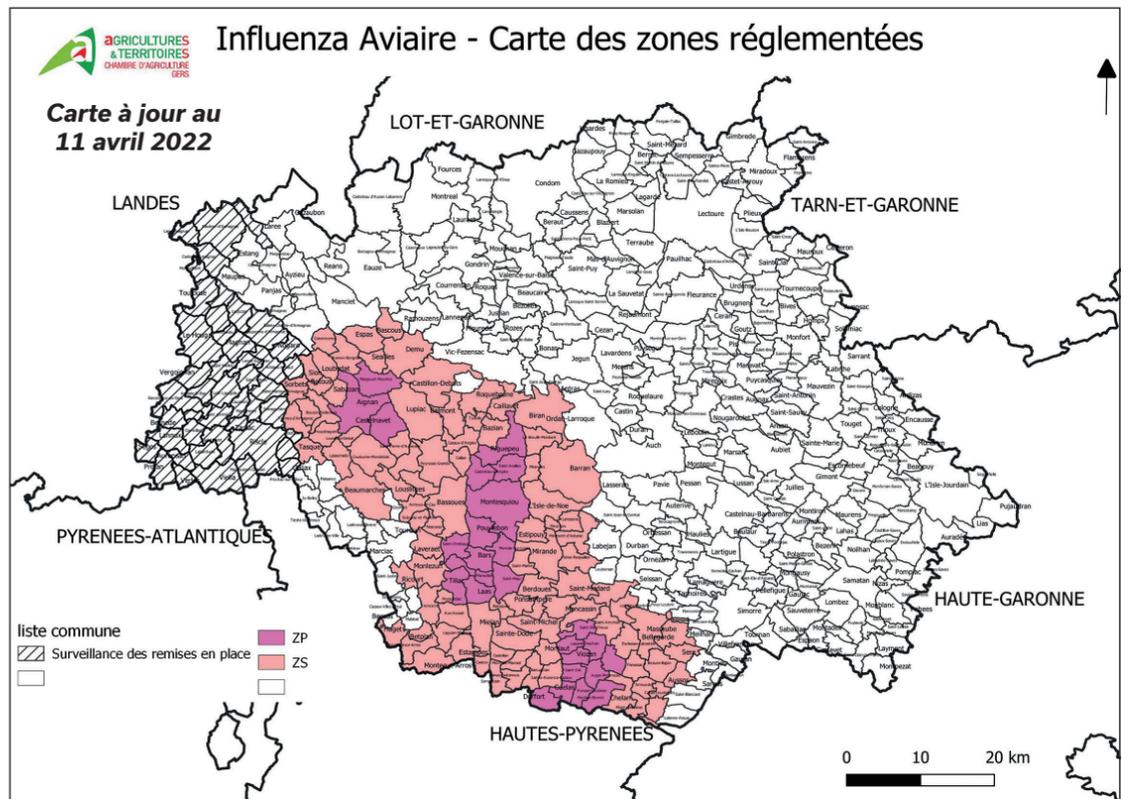
Au 11 avril, le secteur Nord-Ouest qui était en zone de surveillance avec assainissement sans contrôle passe en zone indemne. Les remises en place sont autorisées dans les zones de surveillances avec assainissement et contrôle. Concernant les autres zones réglementées, tout est mis en œuvre pour obtenir fin avril début mai le passage en zone indemne échelonné dans le temps selon les secteurs. Cette levée est conditionnée par la vérification par les services de l'État du statut sanitaire des élevages dans ces zones.

Indemnisations

Le guichet en ligne pour le versement de l'acompte de 50 % sur les pertes de production sera ouvert avant la fin du mois d'avril. Concernant le solde pour l'indemnisation des foyers et sites dépeuplés, des

travaux et des négociations sont en cours pour réévaluer les barèmes et permettre le lancement des expertises. Dans un communiqué paru le 6 avril, les trois interprofessions avicoles (CNPO, Cifog, Anvol) demandent des changements dans l'accompagnement public des filières touchées, avec une adaptation des dispositifs d'indemnisation des éleveurs et des entreprises. Elles constatent que les plafonds d'attribution de l'indemnisation, son intensité, le taux de spécialisation minimum exigé, ou la durée d'une prise en charge des pertes à taux plein pour les élevages sont des éléments qui font obstacle à des indemnisations à la hauteur du préjudice.

Plus d'informations sur le site internet de la Chambre d'agriculture du Gers.



Gilles Salvat, directeur général délégué au pôle Recherche et Références à l'Anses (extrait).

«Le virus de l'influenza s'est adapté et est devenu plus pathogène»

Avec 1 196 foyers confirmés au 6 avril, la France connaît son pire épisode d'influenza aviaire de son histoire. Une situation également inédite par le nombre de territoires touchés et celui de volailles abattues (plus de 12 millions) pour tenter d'enrayer la progression de la maladie. Alors que l'épizootie est toujours en cours dans les Pays de la Loire, le virus menace désormais la Bretagne, premier bassin de production de volailles en France. Le point sur une épizootie qui n'en finit pas de faire des ravages.

Que sait-on du virus de l'influenza aviaire présent dans l'Ouest ?

Huit génotypes du virus H5N1 ont circulé en France depuis l'hiver. En Vendée, nous avons détecté une mutation, signe d'une adaptation aux oiseaux domestiques. Le virus provoque une mortalité foudroyante chez les galliformes, surtout chez les dindes. Les

mutations observées permettent de reconstruire les chaînes de transmission et de corroborer les enquêtes de nos épidémiologistes sur le terrain : un scénario avec une probable introduction par la faune sauvage migratoire remontante ou par des oiseaux locaux contaminés par cette faune. Il y a ensuite contamination classique en tâche d'huile autour des foyers. La seule chose qui nous manque, c'est d'avoir trouvé des oiseaux migrateurs remontants positifs à l'influenza. En revanche, il y a eu des hérons garde boeufs malades dans l'Ouest. Ces oiseaux autochtones ne migrent pas systématiquement. Il y a un risque d'endémisation de la maladie par la faune sauvage, mais aussi via une survie du virus dans l'environnement. Il faudra au moins trois mois pour assainir la zone des Pays de la Loire élargie. On ne pensait pas être confrontés à cette crise sans

précédent. L'arrivée de l'influenza en Vendée est ce qui pouvait arriver de pire, mieux protéger la génétique. On touche peut être les limites de la concentration des élevages. **Arrive-t-on aux limites de la biosécurité ?**

Nous avons formulé des recommandations très fortes pour le renforcement de la biosécurité et la mise à l'abri des animaux en période à risque. Certains éleveurs disent que la biosécurité ne fonctionne pas, mais mise à l'abri ne veut pas dire biosécurité. Des enquêtes dans le Sud-Ouest ont montré que pour repailler les bâtiments, les éleveurs sortent les animaux sur un parcours réduit. Dans ce cas, la mise à l'abri n'est pas complète. Nous insistons aussi sur les risques liés aux contaminations indirectes (pas de changement de chaussures et de tenue par exemples), échanges de matériel, entraide ou mouvements de personnel, etc. Dans un environnement massivement



contaminé, comme c'est le cas dans l'ouest aujourd'hui, la biosécurité seule ne suffira pas.

Que faire alors ?

Une piste serait de faire des dépistages réguliers. Détecter les animaux excréteurs avant les symptômes nous donnerait un vrai avantage : gagner quatre ou cinq jours sur le virus permettrait d'éviter plusieurs dizaines de cas de réplique.

Les éleveurs attendent aussi beaucoup de la vaccination...

Nous sommes en train de finaliser le protocole de l'expérimentation, avant de tester

deux candidats - vaccins sur des lots d'une centaine d'animaux, à deux âges différents. Cet essai, mené avec l'École nationale vétérinaire de Toulouse, ne vise pas à prévenir les symptômes, mais à ralentir la propagation de la maladie. On cherche à tester si le vaccin permet de diminuer l'excrétion et la transmissibilité du virus et de combien il retarde sa diffusion. Le vaccin ne sera pas disponible cet hiver, il faut compter un an pour obtenir une autorisation de mise sur le marché pour un produit déjà au point.

(Source Agra Presse)